

M. Mackasey: A présent, monsieur le président...

Des voix: Asseyez-vous!

M. Mackasey: Accablé, je m'assois.

M. le vice-président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement à la motion.

Des voix: L'amendement à l'amendement.

M. le vice-président: Il y a peut-être confusion chez les députés, car le député de Saint-Jean-Est a proposé une motion en vue d'amender le bill et la motion du député de Regina-Lake Centre est un amendement à la motion proposée par le député de Saint-Jean-Est. Le vote porte sur l'amendement à la motion.

● (2330)

(Le sous-amendement de M. Benjamin est rejeté par 181 voix contre 26.)

M. le vice-président: Je déclare le sous-amendement rejeté. Le Comité est-il prêt à se prononcer sur l'amendement?

M. Lewis: Monsieur le président, je prends la parole pour dire quelques mots au nom de mes collègues et au mien. Je n'ai pas participé au débat sur le sous-amendement parce que je pensais avoir exprimé notre position hier soir et je trouvais inutile de la répéter. Mais je dois dire que les sophismes du ministre des Transports et du ministre du Travail que j'ai entendus, sont vraiment inquiétants. En fait, le gouvernement et le parlement étaient saisis de certaines suggestions portant sur la manière de régler ce conflit et de quelle manière on devrait ordonner aux cheminots de reprendre le travail. Le gouvernement a choisi une série de propositions, le NPD en a choisi une autre non pas en guise de surenchère ou d'encan mais parce que nous croyons sincèrement que les propositions que nous faisons au Parlement rendent justice aux travailleurs plus que la série de propositions du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: On a aussi avoué l'argument fallacieux selon lequel nous ne sommes pas à même de faire un choix, d'utiliser notre jugement. Nous nous sommes demandé pour qui nous prenons-nous. Ce genre de modestie hypocrite ne m'impressionne pas.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Chaque jour, le gouvernement actuel, fait des jugements de ce genre. Il décide qui recevra une subvention PIL et qui n'en recevra pas, il décide qui recevra une subvention Perspectives-Jeunesse et qui n'en aura pas, pour qui la peine de mort sera commuée en peine d'emprisonnement à vie en se basant sur des preuves obtenues par d'autres et que le cabinet examine et sur lesquelles il fonde sa décision. Le gouvernement avait tous les renseignements que tout arbitre favorisé peut avoir. Il avait les mémoires des deux parties, il avait le rapport intégral des séances de la commission de conciliation, il avait les comptes rendus de tous les médiateurs et tous les renseignements sur le coût de la vie, la productivité, les traitements

Exploitation des chemins de fer—Loi

et les salaires pour des emplois comparables dans d'autres secteurs que les chemins de fer.

Tous ces renseignements étaient à sa disposition. Il est imbécile, hypocrite et malhonnête de dire qu'il n'était pas en mesure de rendre une décision. Le fait est qu'il a décidé de donner aux travailleurs aussi peu que possible. Il a donc sorti le rapport du président, surtout parce que les chemins de fer ont annoncé il y a deux ou trois jours au profit de l'éloquent et trompeur ministre des Transports...

Des voix: Bravo!

M. Marchand (Langelier): Question de privilège, monsieur le président. Je ne dis pas que la proposition présentée par le NPD est plus élevée que la somme que les employés étaient prêts à accepter.

M. Lewis: Je ne sais de qui le ministre des Transports tient cela, mais ce genre de remarque ne convient pas, à mon avis.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Le gouvernement a fait un choix injuste envers les travailleurs qui forcerait le Parlement à faire retourner les ouvriers au travail contre leur gré sans justice ni ménagement.

Si je comprends bien, mes amis du parti conservateur ont décidé qu'il fallait accorder une certaine augmentation. Ils sont d'accord avec le gouvernement pour dire que nous ne devrions pas décider en nous basant sur ce qui est le plus juste quand il s'agit de renvoyer les ouvriers au travail mais qu'il faudrait leur accorder une certaine augmentation. Les travailleurs leur ont parlé et ils ont avoué que l'augmentation devrait être plus élevée. Ils ont donc machiné un plan visant à leur donner quelques cents de plus. Je ne m'intéresse pas à ce qu'était leur plan. Je ne suis pas satisfait de ce qu'ils proposent. Mais je sais que ce projet de loi sera adopté avant la fin de la nuit et que les travailleurs devront retourner au travail. C'est pourquoi mes collègues et moi voterons pour l'amendement de l'opposition bien que nous soyons d'avis que ce n'est pas suffisant. Nous appuierons l'amendement parce que nous voulons que les travailleurs reçoivent le plus possible quand ils retourneront au travail, même si ce n'est pas assez.

Je dois admettre que c'est avec beaucoup d'hésitation et de regret que j'appuie l'amendement. Le chef de l'opposition affirme que son parti désire rendre justice aux sédentaires au cours de la deuxième année et qu'il veut leur accorder la même augmentation qu'aux autres groupes. Qu'il sache d'abord qu'ils ne recevront pas la même augmentation parce que les 6½ p. 100 applicables le 1^{er} janvier 1974 et l'autre 1½ p. 100 applicable le 1^{er} juillet 1974 calculés sur environ \$3.80, car ce sera la somme, sont bien inférieurs au même pourcentage calculé sur \$4.40. Ainsi, il ne leur accorde pas la même chose et le relèvement qu'il propose équivaut en moyenne à ¾ p. 100.

Ce qu'il propose pour remplacer la proposition gouvernementale d'une augmentation moyenne de 6.5 p. 100 en 1974, c'est une augmentation moyenne de 7.25 p. 100 en 1974, soit ¾ p. 100 de plus. C'est là la grande générosité conservatrice à l'égard des sédentaires. On offre ¾ p. 100 pour toute l'année 1974. Je ne suis pas étonné. Il y a deux semaines, les gens à ma droite voulaient imposer un blocage, dont l'application aurait privé les employés sédentaires et itinérants de toute augmentation. Je suppose donc